



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le huit novembre deux mil dix-neuf s'est réuni à la Mairie le quinze novembre deux mille dix-neuf à vingt heures, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc COMBOT, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jean-Luc COMBOT, Jean-Louis LEBALLEUR, Jean-Claude THEROUIN Madame Annick PETIT, Monsieur Luc ARNAULT, Mesdames Annette FOUSSARD, Marie-France REYMOND, Claire ROULLIER, Claude FILLATRE.

Absente excusée : Madame Michèle PISSOT.

Absents : Messieurs François RONCIERE, Dominique BONVILLE, Pascal BRISSET, Mesdames Stéphanie LEFEBVRE, Noëlle FREMONT.

Madame Claire ROULLIER a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 1) Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2019,
- 2) Détermination des ratios promus-promouvables année 2020,
- 3) Consultation « Fourniture d'un véhicule et de matériels »,
- 4) Décision modificative n°4 Budget commune,
- 5) Indemnité de conseil et de budget du receveur municipal,
- 6) Surtaxe assainissement,
- 7) Horaires de la garderie,
- 8) Convention de mise à disposition d'un site pour la formation des sapeurs-pompiers,
- 9) Approbation d'une attribution de compensation dérogatoire,
- 10) Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- 11) Information sur la Communauté de Communes,
- 12) Information des activités des Commissions,
- 13) Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 OCTOBRE 2019

Délibération N°D-127-19

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2019 qui est de ce fait adopté.

2- DÉTERMINATION DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLE ANNÉE 2020

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les

conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Monsieur le Maire propose de fixer le taux de 100% pour tous les grades, pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal pourra se prononcer après que le Comité Technique aura émis un avis.

3- CONSULTATION « FOURNITURE D'UN VÉHICULE ET DE MATÉRIELS »

Délibération N°D-128-19

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse relatif à l'acquisition d'un véhicule (tracteur) et de matériels (remorque) dont la synthèse est la suivante :

Lot 1 : 1 tracteur avec chargeur

ENTREPRISE	NOTE PRIX	NOTE VALEUR TECHNIQUE	NOTE GLOBALE	CLASSEMENT
CLASS	19,92	15,50	18,15	2
BERNY A104H4	16,41	6	12,24	4
BERNY A104H5	17,43	9	14,05	3
SOREAU	20	16	18,40	1

Au regard de l'analyse et du jugement des offres réalisés, et après négociation, l'offre la plus avantageuse est : **l'entreprise SOREAU**.

Lot 2 : 1 remorque

ENTREPRISE	PRIX	VALEUR TECHNIQUE	NOTE	CLASSEMENT
BERNY	20	15	18	1

Au regard de l'analyse et du jugement des offres réalisés, et après négociation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de juger le lot 2 infructueux notamment en raison du prix et du non-respect des caractéristiques demandées (simple essieu au lieu du double essieux).

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise SOREAU pour le lot 1 « tracteur avec chargeur » et de déclarer le lot 2 (remorque) infructueux.

Arrivée de Madame Claude FILLATRE

4- DÉCISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET COMMUNE

Délibération N°D-129-19

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur le vote de la décision modificative ci-dessous en raison de :

en fonctionnement

- ↳ de l'augmentation du chauffage pour 3 600,00 € TTC,
- ↳ de l'achat de matériels d'entretien pour 1 100,00 € TTC,

- ✂ de l'achat de fournitures de petit équipement pour 3 350,00 €uros TTC,
- ✂ de l'achat de fournitures de voirie pour 600,00 €uros TTC,
- ✂ de l'achat de vêtements de travail pour 1 150,00 €uros TTC,
- ✂ de l'augmentation des locations mobilières pour 800 €uros TTC,
- ✂ de l'entretien des espaces verts du broyage et curage de fossés, abattage d'arbres pour 6 100,00 €uros TTC,
- ✂ de l'assurance des véhicules pour 1 350,00 €uros TTC
- ✂ des honoraires pour 1 700,00 €uros TTC,
- ✂ des analyses légionelloses (atelier, école, piscine, salle Guy Lacroix, Stade de football) pour 1 424,00 €uros TTC,
- ✂ des annonces et insertions pour 530,00 €uros TTC,
- ✂ de la publication de l'encart de la commune dans le guide 2019 de l'office de tourisme pour 200,00 €uros TTC,
- ✂ d'une indemnité qui change d'imputation pour 37,00 €uros TTC,
- ✂ d'une augmentation des charges imputées au compte 6411 et des changements d'imputations (notamment les cotisations DGFIP) pour 15 000 €uros TTC,
- ✂ de l'augmentation de l'assurance du personnel (changement de contrat) pour 3 010,00 €uros TTC,
- ✂ de l'acquisition de trousse de secours supplémentaires pour 235,00 €uros TTC,
- ✂ de la prise en charge d'un montant pour la prévoyance et de la santé au profit des agents pour 760,00 €uros TTC,
- ✂ de l'augmentation des contributions (Association Maires) pour 410,00 €uros TTC

en investissement

- ✂ de l'acquisition de jardinières claustra et de plantes pour 723,40 €uros TTC,
- ✂ de plantes à massif et jardinières pour 2 324,86 €uros TTC
- ✂ d'une porte PVC ouverture extérieure pour la maison médicale pour 1 337,75 €uros TTC

Ainsi, le Conseil Municipal se prononce favorable sur le vote de la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement Dépenses :

Chapitre 011 Charges à caractère général

60613	Chauffage urbain	+	3 600,00 €uros
60631	Fournitures d'entretien	+	1 100,00 €uros
60632	Fourniture de petit équipement	+	3 350,00 €uros
60633	Fourniture de voirie	+	600,00 €uros
60636	Vêtements de travail	+	1 150,00 €uros
6135	Locations mobilières	+	800,00 €uros
61521	Entretien terrains	+	6 100,00 €uros
6168	Autres primes d'assurance	+	1 350,00 €uros
6226	Honoraires	+	1 700,00 €uros
6228	Divers	+	1 424,00 €uros
6231	Annonces et insertions	+	530,00 €uros
6237	Publications	+	200,00 €uros
6251	Voyages et déplacements	+	37,00 €uros
6455	Cotisations pour assurance du personnel	+	3 010,00 €uros
6475	Médecine du travail, pharmacie	+	235,00 €uros
6478	Autres charges sociales diverses	+	760,00 €uros
6558	Autres contributions obligatoires	+	410,00 €uros
6068	Autres matières et fournitures	-	8 000,00 €uros
611	Contrats de prestation de service	-	5 000,00 €uros
6132	Locations immobilières	-	475,00 €uros
615232	Entretien et réparations réseaux	-	6 281,00 €uros
61558	Autres biens mobiliers	-	1 500,00 €uros
6283	Frais de nettoyage des locaux	-	4 000,00 €uros
63512	Taxes foncières	-	1 100,00 €uros

Chapitre 012 Charges de personnel et frais		
6411	Personnel titulaire	+ 15 000,00 €uros
6413	Personnel non titulaire	- 15 000,00 €uros

Section d'investissement Dépenses :

Chapitre 21 Immobilisations corporelles		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	+ 2 324,86 €uros
21318	Autres bâtiments publics	+ 1 337,75 €uros
2188	Autres immobilisations corporelles	+ 723,40 €uros
Chapitre 23 Immobilisations en cours		
2312	Agencements et aménagements des terrains	- 4 386,01 €uros

5- INDEMNITÉ DE CONSEIL ET DE BUDGET DU RECEVEUR MUNICIPAL

Délibération N°D-130-19

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les fonctions de receveur municipal sont assurées depuis le 01 mars 2018 par Monsieur MARTIN Nicolas, Comptable du Trésor.

Il est exposé à l'assemblée qu'un arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution des indemnités de conseil et d'aide à la confection du budget au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur des communes et établissements publics, prestations ayant un caractère facultatif.

Monsieur MARTIN Nicolas propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le taux attribué pour l'indemnité de Conseil (100%) et son montant (483,40 €uros) et sur l'indemnité de confection des documents budgétaires dont le montant sollicité est de 45,73 €uros.

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que le taux de l'indemnité de conseil est fixé par une délibération (taux plein ou taux inférieur à 100%).

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, le versement de l'indemnité comptable mentionnée dans l'état liquidatif soit 483,40 €uros + 45,73 €uros d'indemnité de budget.

6- SURTAXE ASSAINISSEMENT

Délibération N°D-131-19

Chaque année, VEOLIA demande, dans la perspective de leur prochaine facturation, de fixer les tarifs assainissement représentés par la surtaxe communale.
Ces tarifs seront applicables au 1^{er} janvier 2020.

Une augmentation de 2 % avait été décidée pour les tarifs 2015 :

- la redevance d'abonnement = 9,13 €/an/branchement forfaitaire
- le volume consommé = 1,42 €/m³

Une augmentation de 2 % avait été décidée pour les tarifs 2016

- la redevance d'abonnement = 9,31€/an/branchement forfaitaire
- le volume consommé = 1,45 €/m³

En 2017, le Conseil Municipal, avait décidé de ne pas augmenter les tarifs assainissement représentés par la surtaxe communale.

Le Conseil Municipal a décidé une augmentation de 0,5% à compter du 01 janvier 2018 :

- la redevance d'abonnement = 9,35 €/an/branchement forfaitaire
- le volume consommé = 1,46 €/m³

Le Conseil Municipal a décidé une augmentation de 1% à compter du 01 janvier 2019 :

- la redevance d'abonnement = 9,44 €/an/branchement forfaitaire
- le volume consommé = 1,47 €/m³

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2020.

7- HORAIRES DE LA Garderie

Délibération N°D-132-19

Les horaires actuels de la garderie sont les suivants :

- ↳ le matin de 7h30 à 8h50 le lundi, mardi, jeudi et vendredi,
- ↳ le soir de 16h30 à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Monsieur le Maire explique que les élus ont évoqués lors du conseil d'école en date du 15 octobre 2019 de modifier les horaires de la garderie du soir pour terminer à 19h.

Après avoir examiné le planning de l'agent qui effectue actuellement la garderie du soir, il s'avère qu'il n'est pas possible de prolonger la garderie jusqu'à 19h sachant que l'agent dépasserait la durée quotidienne maximum de travail (plus de 10h de travail).

Il est précisé qu'un agent scolaire est actuellement en disponibilité jusqu'en juillet.

La collectivité devrait savoir courant avril si l'agent reconduit sa disponibilité.

Ainsi, il pourra être réexaminé, à cette date, la possibilité de modifier les horaires de la garderie pour la rentrée 2020/2021.

8- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SITE POUR LA FORMATION DES SAPEURS-POMPIERS

Délibération N°D-133-19

Monsieur le Maire informe d'une demande des sapeurs-pompiers pour la mise à disposition du bâtiment sis « 24, Rue Gervais Chevallier » afin d'effectuer la formation des sapeurs-pompiers. Avant de donner une autorisation, les élus demandent que les sapeurs-pompiers précisent leur demande : quel type de formation, y a-t-il des besoins particuliers (électricité ?...).

9- APPROBATION D'UNE ATTRIBUTION DE COMPENSATION DÉROGATOIRE

Délibération N°D-134-19

Monsieur le Maire expose :

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L.5211-5, ainsi que celles des articles L.5214-1 et suivants de ce code,

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relatives au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le 1^{er} bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts qui dispose que « le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil Communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des Conseil Municipaux des Communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges »,

Vu le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges établi le 11 juillet 2019, notamment son IV « propositions de la C.L.E.T.C. pour une adoption dérogatoire des attributions de compensation (1^{er} bis du V de l'article 1609 nonies du CGI) »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 12 septembre 2019 approuvant les montants dérogatoires d'attribution de compensation proposés par la C.L.E.T.C.,

Le Conseil Municipal se prononce favorable sur l'approbation du montant dérogatoire d'attribution de compensation 2020 de 223 404,10 €uros (220 804,10 €uros en 2019) et sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à l'approbation de ce montant.

10- COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délibération N°D-135-19

Monsieur le Maire, informe des biens non préemptés depuis le 06 septembre 2019 :

- 24 rue Saint Nicolas
AD 381 et 382 appartenant à Garage de la Vallée du Loir
(DIA 020-2019)
- 57 avenue des Déportés
AM 100, 101, 98 et 99 appartenant à la SCI URIANE
(DIA 021-2019)

11- INFORMATION SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'Office du tourisme de la Vallée du Loir va changer de forme juridique pour devenir une Société Publique Locale.

La commune de Montval sur Loir cède une parcelle située sur la commune de la Chartre sur le Loir et aménagée en aire d'accueil au profit du Syndicat Mixte des Gens du Voyage.

La communauté de communes va déposer un permis de construire sur la zone de l'Aurière située sur la commune de Loir en Vallée pour la construction d'un tiers-lieu numérique dénommé Loir-Co-Work dont les travaux débuteront en 2020 pour une livraison en 2021.

Il sera nécessaire d'identifier en amont les personnes qui travaillent dans le numérique et qui seraient intéressées par le Coworking.

Des emails ont été envoyés aux 700 entreprises du territoire afin d'attirer de nouveaux profils et notamment les télétravailleurs.

Actuellement, 30 coworkers sont présents ainsi que 2 locataires de bureau.

Le Plan Local Urbanisme Intercommunal est en cours d'élaboration.

Un parking mutualisé sur la zone Val de Loir est en projet.

Le groupement des viticulteurs recherchent un local.

12- INFORMATION DES ACTIVITÉS DES COMMISSIONS

Commission Finances :

Dépenses en fonctionnement (devis en TTC)

Matériel de nettoyage	197,11 €
Sauvegarde externalisée informatique	1 008,00 €
Maintenance des ordinateurs	2 278,40 €
Relevé topographique du cimetière	1 750,00 €
Réparation de l'aile arrière droit du Kangoo	120,12 €
Terreau, jardinières, billes d'argiles	723,40 €

Balais, produits d'entretien pour l'école	473,45 €
Diagnostic immobiliers (contrôles des bâtiments)	1 182,60 €
Déménagement du serveur	366,00 €
Pièce pour le tracteur	161,81 €
Distribution et Pompe à eau d'un véhicule	659,72 €
Réparation suite à la visite de contrôle d'un véhicule	883,97 €
Produit de traitement	60,48 €
Renouvellement Microsoft Office	1 565,28 €
Fournitures administratives	91,74 €
Sapins	617,00 €
Vidange du véhicule Peugeot	206,78 €
Travaux divers sur véhicule	267,55 €
Graviers concassés blancs pour le cimetière	680,10 €
Prises électriques	97,56 €
Cuissarde et gants	96,35 €
Nettoyage des chaises de la Mairie	726,00 €
Modification électrique de l'église	396,00 €
Installation de deux prises à la salle omnisports	228,00 €
Fournitures administratives	590,98 €
Pose et dépose des décorations de Noël	3 600,00 €
Compteur routier pour la RD 305	459,84 €
Bulletin municipal	1 331,00 €
Dératisation	576,00 €

Dépenses en investissement (devis en TTC)

Informatisation du cimetière	5 182,80 €
Panneaux et supports de signalisation	1 725,24 €
Plantes, toiles, aménagement des massifs	2 117,05 €
Bacs, plantes à massifs, jardinières	2 324,86 €
Réaménagement massifs Place de la République	580,32 €
Maîtrise d'ouvrage Gériogondie, Garenne, Route de Tours	1 188,00 €
Marquage au sol	2 157,90 €
Vitrine coulissante pour le cimetière	448,49 €
Remplacement d'un poteau incendie	1 725,85 €
Guirlandes	2 055,60 €

Acquisition d'un véhicule électrique

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°073-19 du 24 juin 2019 où le Conseil Municipal avait décidé d'intégrer le groupement de commande pour l'acquisition d'un véhicule électrique en précisant que la commune souhaitait une livraison en 2020 car cette acquisition n'avait pas été inscrite dans le budget 2019.

Or, la commune a réceptionné à la date du 29 octobre 2019 une facture relative à l'acquisition dudit véhicule.

Dans le même moment nous avons été informés de la mise à disposition du véhicule.

Remerciements de Mr VANNIER :

Monsieur VANNIER remercie le Conseil Municipal pour le geste de sympathie dont il a fait preuve lors du décès de Monsieur Claude VANNIER.

Mise à disposition gratuite de la salle multi-activité :

Monsieur le Maire demandera au Conseil Municipal de réfléchir sur la demande d'un agent retraité pour une mise à disposition gratuite de la salle multi-activité.

Cette demande sera portée à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Pose de figurines de sécurité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les figurines ont été livrées et qu'elles seront posées très prochainement par un agent communal.

Vente de matériels appartenant à la commune

Monsieur le Maire informe qu'une demande d'acquisition de matériels ne servant plus à la commune a été réceptionnée en Mairie.

Le Conseil Municipal devra se prononcer sur cette demande qui sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Climatisation

Monsieur le Maire informe que le serveur a été installé à l'étage permettant ainsi de meilleures conditions de travail pour les agents qui sont à l'accueil.

En effet, le serveur est bruyant.

Toutefois, il est nécessaire de prévoir l'installation d'une climatisation dans le local car en été les températures sont élevées et le serveur peut « chauffer ».

Marché de Noël

Pour rappel, le marché de Noël est fixé au samedi 07 décembre 2019.

Des manifestations sont prévues jusqu'à 18h.

Prochain Conseil Municipal

lundi 09 décembre 2019 à 20h00.

Séance levée à 21h20.

Signatures :

Jean-Luc COMBOT

Jean-Louis LEBALLEUR

Jean-Claude THEROUIN

Annick PETIT

Luc ARNAULT

~~François RONCIERE~~

Annette FOUSSARD

~~Dominique BONVILLE~~

Marie-France REYMOND

~~Pascal BRISSET~~

Claire ROULLIER

~~Stéphanie LEFEBVRE~~

Claude FILLATRE

~~Michèle PISSOT~~

~~Noëlle FREMONT~~